Image not found or type unknown

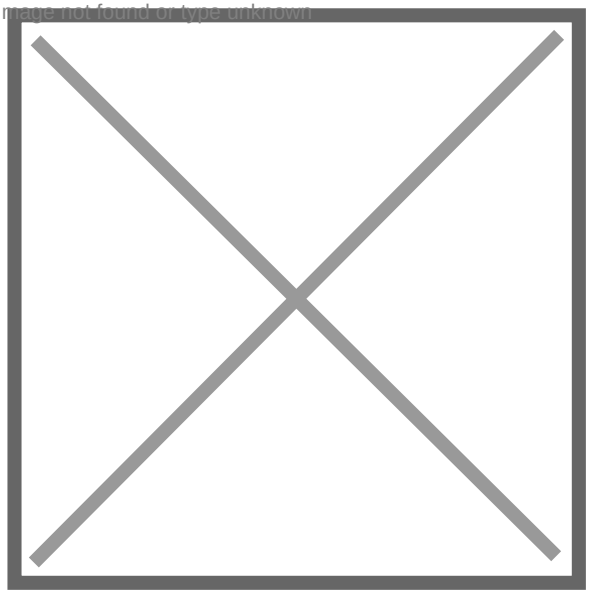

Assurance vie légué par ma cousine

Par **mum**, le **10/04/2008** à **16:35**

Ma cousine m'a légué une assurance vie qu elle a contracté chez GAN PATRIMOINE;Ils m ont octroyé directement 40% de la somme qui m était attribuée; est-ce normal?
merci

Par **Visiteur**, le **10/04/2008** à **23:30**

Bonsoir,
40%, cela voudrait dire que 60% ont été retenus...

Etiez vous plusieurs bénéficiaires?
Les 60% retenus ne serait-ils pas des droits de succession?

car votre cousine avait peut-être plus de 70 ans lorsqu'elle a fait ce placement !

Par **RAY**, le **11/04/2008** à **18:48**

Ma cousine avez plus de 70 ans et nous sommes 3 bénéficiaires,40% pour 2 bénéficiaires et 20% pour moi
La somme retenue est donc des frais de succession?

Par **Visiteur**, le **11/04/2008** à **19:34**

Excusez,mais je ne peux guère vous aider davantage sans avoir tout saisi et sans précisions supplémentaires.

Confirmez moi qu'il s'agit bien de 2 x 40% = 80% ET 1 x 20%
et que vous n'avez reçu que 40% DE VOS 20% ??????

Age de votre tante au versement

MONTANT VERSE après 70 ANS et valeur du contrat A SON DECES.

Je pourrai ainsi vous faire un décompte précis;

Par **RAY**, le **11/04/2008** à **21:46**

Confirmation de 2 fois 40=80% et 1 fois 20%

Ma cousine (et marraine) célibataire et sans frère et soeur était née en 1930, elle est décédée en janvier 2008 à plus de 77ans

Elle a souscrit l'assurance vie en 2006, donc après 70 ans

Par communication téléphonique et en insistant j'ai pris connaissance de la valeur 124598 euros, j'ai appris aussi que je ne pouvais pas avoir le détail par courrier?

Après le décès de ma parente le conseiller m'a rendu visite et m'a fait souscrire une assurance vie, m'annonçant une somme sans parler de la retenue de frais de succession et aussi que je m'engager pour 8 années,
encore sur l'émotion de la perte brutale de ma marraine, j'ai signée et maintenant plus de nouvelle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés